

Compte-rendu synthétique des CTM du 14 décembre 2012

Ce compte-rendu synthétique ne se substitue pas au procès verbal de séance qui sera mis en ligne ultérieurement sur l'intranet Sémaphore.

Exceptionnellement, deux comités techniques ministériels (CTM) étaient convoqués le 14 décembre 2012.

Un **premier CTM était convoqué à 9h30** afin de réexaminer le projet de décret relatif au corps des conservateurs du patrimoine qui reçu un avis défavorable lors du précédent CTM du 16 novembre 2012.

Un **deuxième CTM, convoqué à 10h**, devait permettre de présenter les textes et les points sur lesquels un engagement de l'administration avait été pris lors du précédent comité: projet de décret relatif à la dissolution de la MHF, bilan social ministériel et bilan d'étape relatif à la CDisation.

Le représentant du SNAC-FSU a été désigné secrétaire adjoint de séance.

Un point unique était inscrit à l'ordre du jour du premier CTM:

- Projet de décret portant statut du corps des conservateurs du patrimoine et décret fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres du corps ;

Trois points étaient inscrits à l'ordre du jour du deuxième CTM:

- Projet de décret portant dissolution de la Maison de l'Histoire de France ;
- Point d'information et de présentation du bilan social ministériel pour l'année 2011 ;
- Point d'information relatif au bilan d'étape du processus de Cdisation au ministère de la culture et de la communication.

Il a été convenu, après accord des organisations syndicales, **de retirer la présentation du bilan social ministériel pour l'année 2011 de l'ordre du jour afin de l'examiner en profondeur lors d'un prochain CTM en début d'année 2013.**

L'ensemble des syndicats représentés au CTM ont demandé que soit évoqué un point :

- **la politique immobilière de l'État au ministère de la Culture et de la Communication**

CTM N°1

1 / Projet de décret portant statut du corps des conservateurs du patrimoine et décret fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres du corps

Abstention : CGT-Culture (7 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SNAC-FSU (1 voix) ; SNAC-FO (1 voix) ; UNSA (1 voix) ; SUD Cultures Solidaires (2 voix)

Un deuxième vote a été organisé sur des amendements devant être portés par l'administration lors de la présentation du décret au Conseil d'État avant la fin de l'année 2012.

Vote pour : CFDT-Culture (3 voix)

Abstention : CGT-Culture (7 voix) ; SNAC-FSU (1 voix) ; SNAC-FO (1 voix) ; UNSA (1 voix) ; SUD Cultures Solidaires (2 voix)

CTM N°2

1 / Projet de décret portant dissolution de la Maison de l'Histoire de France

Présentation du projet de décret mettant fin à l'existence de la Maison de l'Histoire de France par Pascale Compagnie, sous-directrice des affaires juridiques.

Remarques : Les organisations syndicales ont rappelé leur constante opposition à la création de cet établissement public et ont pris acte de la réalisation d'un engagement de la ministre de la Culture et de la Communication, annoncé durant l'été 2012

Vote pour : CGT-Culture (7 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SNAC-FSU (1 voix) ; SNAC-FO (1 voix) ; UNSA (1 voix) ; SUD Cultures Solidaires (2 voix)

2 / Point d'information relatif à la présentation du bilan social ministériel pour l'année 2011

Point repoussé au premier CTM de l'année 2013.

3 / Point d'information relatif au bilan d'étape du processus de Cdisation au ministère de la culture et de la communication

Présentation du bilan d'étape du processus par Christian Nègre, sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales – *Pas de vote*.

Remarques : Ce bilan fait l'état des lieux du processus de Cdisation des agents contractuels rentrant dans le cadre de la loi n°2012-347 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Le bilan fait état des agents CDisés en administration centrale et dans l'ensemble des établissements publics du ministère.

La CGT-Culture, SUD-Culture et le SNAC-FSU ont demandé des informations complémentaires sur les chiffres fournis par l'administration.

4 / La politique immobilière de l'État au ministère de la Culture et de la Communication (point ajouté à la demande de l'ensemble des organisations syndicales)

Présentation de l'évolution des différentes implantations du ministère à Paris depuis 2008 et présentation des documents distribués en séance par Christopher Miles, secrétaire général adjoint.
– *Pas de vote.*

Remarques : Interventions de la CGT-Culture, de la CFDT-Culture et de SUD-Culture. Rappel unanime de la nécessité d'avoir une politique immobilière ministérielle, indépendamment de la politique mise en place par France Domaine.

La réunion s'est terminée à 12h45.